

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS BEAUMONTOIS
Maison de Pays
24440 BEAUMONT DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS BEAUMONTOIS**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 30
Présents : 27
Votants : 27
Pour : 27

L'an deux mille neuf, le dix-neuf Décembre, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de BEAUMONT DU PGD, sous la Présidence de Maryse BALSE, Président.

Date de convocation : 8/12/2009

PRESENTS : Annick CAROT, Francis BOURGEOIS, Dominique MORTEMOSQUE, Michel MARCHAL, Bernard BESLIN, Gabriel VIDAUD, Gérard ROUSSELY, Jean-Marie SELOSSE, Michelle CABANE, Françoise TARJAC, Jean-Luc HAVARD, Claude CHASTENET, Daniel SEGALA, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Maryline BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Daniel GRIMAL, Alain DELAYRE, Eric VIERO, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Maryse BALSE, Thierry PIMOUGUET, Jacques CHASTANET.

OBJET :

**Subvention exceptionnelle
Centre de formation de foot**



Le Président rappelle à l'assemblée qu'au moment du budget, il avait été décidé de payer les maillots du centre de formation du FOOTBALL du Pays Beaumontois.

L'achat de cet équipement est considéré comme une subvention exceptionnelle en nature versée à l'association et de ce fait doit être payé à l'article 6748.

Le Conseil de Communauté de Communes à l'unanimité :

- **Accepte** le paiement de cette facture au compte 6748
« subvention exceptionnelle »

Certifié exécutoire,
Reçu en sous-Préfecture
le : 29 DEC. 2009

Publié ou notifié
Le : - 4 JAN. 2010

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme Beaumont du Périgord, le 23 Décembre 2009

Le Président

Maryse BALS

